

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
Séance du lundi 25 septembre 2023

<p><u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2023</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération :</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-cinq septembre, à dix-huit heures et quarante-et-une minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents :</u> BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, DUEZ Sophie, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Excusés :</u> FAYE Cyril, excusé donne pouvoir à Robert BONIN, BERTHAIL Éric, KOCIOLO Guillaume.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> DUEZ Sophie</p>
<p><u>Objet :</u> Délibération portant organisation de l'enquête de recensement de la population 2023-24 avec désignation de l'agent coordinateur</p>	

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié, relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement,
Vu la candidature de l'intéressé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE :**

- de désigner la secrétaire de mairie comme coordonnateur de l'enquête de recensement de la population chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

- Le coordonnateur, agent de la commune, bénéficiera de l'octroi d'un repos compensateur, ou sur décision de Monsieur le Maire, selon le nombre d'heures supplémentaires / complémentaires effectuées, le paiement de ces heures, ainsi que les dépenses liées aux formations.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Robert BONIN

